

Sujet : [INTERNET] carrière Pouligny St Pierre

De : "> Etienne Rocher (par Internet)" <etiennerocher@orange.fr>

Date : 20/10/2017 16:57

Pour : ddcssp-ep-carriere-poulignystpierre@indre.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je reviens vers vous pour déposer des remarques sur ce projet. Sachez que je ne suis pas un anti-carrière à tout prix, mais au vu des nombreux points qui restent flous sur l'impact de cette carrière, je me pose des questions sur son bien-fondé. En voici quelques exemples.

La route D975 vient de se voir apposé un panneau « chaussée déformée » au niveau du lieu dit « la Boudinière ». Aujourd'hui, pour bon nombre de départements, se pose la question du financement de l'entretien des routes (ex, projet Eco-taxi). Je m'étonne qu'il n'y ait pas de chiffrage du surplus d'entretien de cette route du au transport des granulats. Est-ce au contribuable de financer ces frais face à une activité lucrative ?

Et je ne parle pas de la part des gaz à effet de serre que devrait générer le transport sur 30 ans.

Gestion des eaux de ruissellement : pour le BV2, la ligne de niveau des 110 mètre continue au-delà des « Bois Billard ». Le bassin versant de cet écoulement ne serait-il pas sous estimé, ce qui aurait une incidence sur tous les calculs résultants : volume d'eau, des fossés, taille des busages, des bassins de rétention, risque d'inondation du site.

Gestion des poussières et périodes de sécheresse. Si on considère qu'il sera mis en place tous les moyens techniques pour réduire les émissions de poussières à son maximum, car il va de soi que les riverains n'ont pas à subir de gêne, milles litres d'eau par jour seront-ils suffisant pour alimenter des brumisateurs, des jets et l'arrosage des piste ? De plus, quelle sera l'origine de cette eau ? Si elle provient des bassins de rétention, est-t-on garanti qu'elle ne sera pas chargée en particules de calcaire qui n'auront pas encore décanté, et donc au fil de son utilisation se transformera en boue. Si elle provient du réseau d'eau potable, n'est ce pas une eau trop précieuse pour ce genre d'utilisation ? De plus les hameaux environnants, la Chaume, La Boudinière, la Bergelière, Launeau,... connaissent régulièrement des problèmes de turbidité , et de baisse de débit du réseau d'eau potable. Ne risque-t-il pas d'y avoir concurrence avec la carrière. Les risques d'émission de poussière étant corrélés aux périodes de chaleur et de sécheresse, cela correspond aux périodes d'arrêtés de restriction d'eau dans l'Indre. Je suppose que la carrière aura à respecter ces périodes d'interdiction d'arroser, et ne pourra pas assurer son activité (pas de production = pas de rentabilité économique).

Situation climatique inverse : période d'excès d'eau, de la boue partout sur le chantier, fermeture de la carrière = perte de rentabilité économique.

Dans le dossier il est relaté que les dépôts de poussière sur les arbres peuvent gêner leur croissance. Que peut-on en conclure pour les parcelles agricoles voisines ? La culture de

plantes à cycles courts étant très sensible aux variations de rayonnement (augmentation du risque de verse des cultures, baisse de rendement = baisse de rentabilité des exploitations agricoles présentes sur le territoire).

D'autres parcelles limitrophes, mais en dehors de ce site, seraient en cours d'acquisition par les sociétés dépositaires de ce projet. Si déjà pour l'ensemble du projet, le classement des parcelles au niveau du PLU n'est que agricole, il l'est d'autant plus pour ces autres parcelles. Nous cacheraient-on d'autres projets ? La SAFER et la CDOA de l'Indre sont-elles informées ?

On peut lire à nombreuses reprises dans le dossier que c'est un projet économiquement intéressant, mais il n'y a pas de chiffrage ni de son coût, ni de sa rentabilité, pour ses exploitants, pour les collectivités, et pour ses riverains.

En conclusion, j'ai connu le village de la Boudinière avec plus de maisons abandonnées et en ruines que de maisons habitées. Ce que certains appellent les « néo-ruraux » ou les « bobos » ont su redonner une vie, une valeur sociale et économique à ce hameau. Je ne comprends pas comment un conseil municipal peut sacrifier des villages pour des projets industriels, dont on n'a aucune garantie de voir partager les profits. A moins que le but ne soit de chasser les habitants, pour récupérer les pierres de leur maisons et en faire des granulats.

Pour toutes ces raisons je ne peux pas soutenir le projet de cette carrière.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sincères salutations.

Etienne Rocher